



**VIII^{ème} EDITION DE LA CONVENTION ANNUELLE DU CABINET CFA-
AFRIQUE S.A. (PRESENTATION DE LA LOI DE FINANCES 2020) – JEUDI 23
JANVIER 2020 - HOTEL BRAVIA, OUAGADOUGOU**

Date : 23 janvier 2020 à partir de 8H30

Lieu : Hotel BRAVIA, Ouagadougou

Frais d'inscription : 50.000 FCFA HT soit 59.000 FCFA TTC/clients¹ & 75.000 FCFA HT soit 88.500 FCFA TTC/non clients.

PERSONNE MORALE :

PERSONNE PHYSIQUE :

ORGANISME :**FORME JURIDIQUE :**

ADRESSE GEOGRAPHIQUE ET POSTALE.....

.....

N°RCCM.....N° IFU.....

REGIME FISCAL D'IMPOSITION.....

DIVISION FISCALE DE RATTACHEMENT.....

TELEPHONE :..... FAX :.....

EMAIL :.....

DEMANDE L'INSCRIPTION DE :

1) Mme/M :.....

Fonction :.....Contact personnel :.....

2) Mme /M. :.....

Fonction :..... Contact personnel :.....

3) Mme/M.:.....

Fonction :..... Contact personnel :.....

4) Mme /M. :.....

Fonction :..... Contact personnel :.....

5) Mme/ M.....

Fonction.....Contact personnel :.....

B. MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION : (Cochez la mention exacte)

Chèque bancaire tiré sur une banque au Burkina ;

Virement bancaire sur le compte n° 09064 01010900192 ouvert dans les livres de la BICIA-B au nom de CFA-AFRIQUE SA

REMARQUE :

- Bulletin à retourner rempli, signé et éventuellement cacheté au Cabinet CFA-AFRIQUE ou à cfa-afrique@cfa-afrique.com ou sbourgou@cfa-afrique.com
- Contact : Salimata BOURGOU au 25 33 37 85/67 43 18 28
- **PS : Paiement obligatoire avant la formation.**

Fait à _____ le _____
Signature et cachet

¹ Les clients CFA-AFRIQUE sont les sociétés ayant un contrat d'assistance permanente en cours avec le Cabinet.